
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juin 2017 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA17 08 0377

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 juin 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele, arrive à 19h39
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire-substitut

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0378

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0379

Soumis procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2017 et des séances extraordinaires des 9 et 19 mai 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2017 et des séances extraordinaires des 9 et 19 mai 2017 du Conseil d'arrondissement.

CA17 08 0380

ATTENDU l'ordre du jour de la séance générale du 4 avril 2017;

ATTENDU le sujet numéro 20.02 ayant pour objet d'accorder un contrat au montant maximal de 115 998,63 \$ à Cima+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François – Soumission 17-009;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de corriger le niveau décisionnel;

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai modifié la résolution numéro CA17 080216 adoptée le 4 avril 2017 afin d'ajouter les mots suivants au paragraphe 1 pour qu'il débute par : « De recommander au Comité exécutif ... »;

Suite à cette correction, le paragraphe 1 de la résolution se lit comme suit :

« 1.-De recommander au Comité exécutif d'octroyer à la firme CIMA+ s.e.n.c. le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François, aux prix et conditions

de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 115 998,63 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics. »

CA17 08 0381

ATTENDU l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2017;

ATTENDU le sujet numéro 20.21 ayant pour objet de recommander au Conseil municipal d'autoriser la signature du quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu de corriger le niveau décisionnel;

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai modifié la résolution numéro CA17 080155 adoptée le 14 mars 2017 afin de modifier les mots suivants au paragraphe numéro 2 pour qu'il débute par : « De recommander au Conseil municipal » en lieu et place de « *De recommander au Comité exécutif* »;

Suite à cette correction, le paragraphe numéro 2 de la résolution se lit comme suit :

« 2.-De recommander au Conseil municipal d'autoriser la signature du Quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel Technoparc Montréal reconnaît être endetté envers l'arrondissement de Saint-Laurent d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999. »

CA17 08 0382

Première période de questions du public, de 19 h 42 à 20 h20

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Donald Hobus (intervenant #1):

- Travaux dans le Technoparc. Illégal si des oiseaux ont été impactés, êtes-vous au courant de la nature des travaux effectués?

Réponse (Alan DeSousa) : Les travaux effectués sont autorisés par le ministère de l'environnement.

Madame Marie Barrette (intervenante #3), 815, rue Muir #106 :

- Veut un rapport sur l'étude sur les lieux de culte.

Réponse (Alan DeSousa) : le processus, tel que présenté à la séance de consultation se poursuit.

Madame Sylvie Séguin (intervenante #4), 5255, boulevard Henri-Bourassa ouest #101 :

- Prolongement de Cavendish

Réponse (Alan DeSousa) : Il reste 2 étapes à compléter, soit l'acquisition de terrains appartenant au Canadien National et au Canadien Pacific ainsi que les études. Ces étapes sont sur la bonne voie, mais nous ne pouvons vous donner de date.

Madame Sophie Vriniotis (intervenante #5), 955, boul. Décarie :

- SDC : des commerçants ont signé sans savoir ce qu'ils signaient.
- Signalisation sur Décarie (enseigne) : veut être plus consultée sur les décisions.
- le processus pour une demande d'enseigne est trop long.

Réponse (Alan DeSousa) : les cas sont étudiés afin qu'il y ait harmonie dans le secteur. Les séances du CCU sont publiques.

Madame Sabiha Djebbar (intervenante #7), 2100, rue des Nations :

- Remercie l'arrondissement pour l'implication dans Bois-Franc.
- Parc Bois-Franc : entretien autour du lac, la plus-value des maisons tient à la vue de ce lac.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement n'a pas eu connaissance de ce phénomène. Cette information sera transmise aux services concernés et vous en serez informé. Le contrat pour l'entretien des bassins a été octroyé.

Monsieur Richard Chambers (intervenant #8), 1680, rue Guertin :

- Suggère la réduction des stationnements de centres commerciaux pour les remplacer par des plantations d'arbres.

Réponse (Alan DeSousa) : prend note de sa suggestion mais l'arrondissement a déjà adopté un règlement en ce sens.

- Peut-on planter des « cotton wood » pour les papillons?

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement a une préoccupation pour la plantation d'asclépiade.

Monsieur Merdjanian Berj (intervenant #2), 645, boulevard Décarie :

- Edouard-Laurin : est-ce qu'il va y avoir du stationnement. Visibilité du stationnement municipal.

Réponse (Alan DeSousa) : en principe, un côté. Pas de décision encore si horodateurs ou pas. L'arrondissement vérifiera si l'éclairage est adéquat.

CA17 08 0383

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500015) :

ATTENDU QUE	Saint-Laurent participera aux Journées du jardin, une célébration pancanadienne de dix jours (du 9 au 18 juin 2017) du rôle que jouent les jardins dans nos vies et nos communautés, et en l'honneur de la Journée nationale du jardin, qui est célébrée chaque année le vendredi avant la fête des Pères;
ATTENDU QUE	la Journée du jardin éduquera les résidents de Saint-Laurent sur la culture et l'histoire des jardins de la communauté, sur l'importance des jardins publics et privés, sur les valeurs du jardinage domestique, sur les avantages pour la santé, le bien-être et l'esthétique qui découlent des jardins et sur la promotion de la gestion de l'environnement;
ATTENDU QUE	la Journée du jardin sera une occasion pour les passionnés de jardinage, les familles, les écoles et les touristes, tant nouveaux que chevronnés, d'aller dans leur propre jardin, de visiter une jardinerie ou un jardin local ou de voyager dans notre communauté pour partager leurs connaissances et leur passion pour les jardins et le jardinage;
ATTENDU QUE	la Journée du jardin célébrera notre culture et patrimoine horticole de notre communauté ainsi que nos industries locales spécialisées en aménagement paysager, en production en pépinière et en jardinerie.
PAR CONSÉQUENT	moi Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, je proclame par la présente le vendredi 16 juin 2017 Journée du jardin 2017 à Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour de juin deux mille dix-sept.

CA17 08 0384

Le maire de l'arrondissement fait la déclaration suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500016) :

Déclaration du maire de Saint-Laurent, Alan DeSousa, à l'occasion du 50^e anniversaire du jumelage avec la Ville de Lethbridge

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue à la mairie d'arrondissement le 6 juin 2017, à l'aube du 50^e anniversaire du jumelage de Saint-Laurent avec la Ville de Lethbridge, lequel sera officiellement célébré le 27 juillet 2017, le maire de Saint-Laurent, Alan DeSousa, a déclaré :

« L'année 2017 marque le 50^e anniversaire du jumelage de la communauté de Saint-Laurent avec celle de Lethbridge. Instauré à l'occasion du Centenaire de la Confédération canadienne, en 1967, le programme de jumelage a permis jusqu'à présent à quelque 600 citoyens de tisser des liens favorisant les relations culturelles, touristiques, sociales et économiques de part et d'autre de notre grand pays.

« Ni la distance géographique, ni les courants sociopolitiques qui ont façonné l'actualité des dernières décennies d'un océan à l'autre, ni les conseils municipaux qui se sont succédé n'ont altéré le jumelage entre Saint-Laurent et Lethbridge, en Alberta.

« Cet anniversaire sera perpétuellement rappelé aux citoyens des deux communautés par l'échange mutuel d'une œuvre d'art public explorant les notions de communauté, de partenariat, d'amitié et de diversité.

« À l'occasion de cet anniversaire marquant, nous sommes fiers de réitérer notre attachement à nos amis de Lethbridge. Puisse notre amitié se perpétuer encore et encore, pour les décennies à venir ».

EN FOI DE QUOI, j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0385

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173152003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection du parc Cousineau - Soumission 17-001.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises Ventec inc.	1 089 990,59 \$
Salvex inc.	1 223 621,44 \$
Paysagiste Promoverit inc.	1 242 780,76 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	1 274 011,25 \$
Les entreprises Bucaro inc.	1 468 265,29 \$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	1 555 054,01 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises Ventec inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du parc Cousineau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 089 990,59 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0386

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378018 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin - Soumission 17-016.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9014-8693 Québec inc. (Les entreprises C. Dubois)	1 574 288,03 \$
Lanco Aménagement inc.	1 997 841,82 \$
Les entreprises Bucaro	2 150 759,72 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme 9014-8693 Québec inc. (Les entreprises C. Dubois) le contrat pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin, aux prix et

conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 574 288,03 \$, sous la supervision de la Division des études technique et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'autoriser des dépenses de 68 329,64 \$ en faveur de Les consultants S.M. inc. pour la gestion et la surveillance des travaux (Soumission 17-15664) et de 17 246,25 \$ en faveur de SNC Lavalin GEM Québec pour le contrôle qualitatif des travaux (entente-cadre 1186571).
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0387

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152010 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du parc Cousineau - Soumission 16-514.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	56 898,26 \$	23,42
Stantec Experts-conseils ltée	94 727,90 \$	13,57

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. le contrat pour la surveillance des travaux de réfection du parc Cousineau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 56 898,26\$, incluant les contingences, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0388

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378021 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de modifications aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E - Soumission 17-021.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les constructions RRN inc.	717 444,27 \$
Lanco Aménagement inc.	1 244 772,24 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Conseil municipal d'octroyer à la firme Les constructions RRN inc. le contrat pour des travaux de modifications aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 717 444,27 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser une dépense de 23 000 \$ à Solmatech inc. pour les services professionnels de contrôle qualitatif – Entente-cadre 1186516
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0389

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177550006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture du Centre des loisirs et du Développement économique.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rue à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rue à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture du Centre des loisirs et du Développement économique.

ADOPTÉ.

CA17 08 0390

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services de remorqueuses desservant les secteurs de déneigement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour l'obtention de services de remorqueuses desservant les neuf secteurs de déneigement faits en régie sur le territoire de l'arrondissement pour les saisons 2017 à 2020.

ADOPTÉ.

CA17 08 0391

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177646001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de nouvelles consoles d'éclairage et à l'autorisation de dépenses pour des frais d'installation et d'assemblage de luminaires.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études technique et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de nouvelles consoles d'éclairage sur les poteaux d'Hydro-Québec.
- 2.- D'autoriser des dépenses de 106 236,90 \$, en faveur d'Hydro-Québec, pour les frais d'installation de 210 luminaires additionnels et de 74 503,80 \$, pour les frais d'assemblage des composantes d'éclairage.
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0392

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0393

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170069002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fabrication et l'installation de garde-corps métalliques au Complexe sportif.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rue de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rue de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fabrication et l'installation de garde-corps métalliques dans les aménagements extérieurs du Complexe sportif.

ADOPTÉ.

CA17 08 0394

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299010 relatif à la convention avec le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour les années 2017 à 2019 dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

ATTENDU que l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

ATTENDU que le COSSL regroupe 45 membres issus du milieu communautaire et du loisir, du milieu public et parapublic, du milieu des affaires et des représentants des instances gouvernementales municipales, provinciales et fédérales;

ATTENDU que le financement octroyé au COSSL dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local contribue à la solidarité et à la cohésion sociale sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU que le COSSL est un partenaire de l'arrondissement depuis plus de 25 ans ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la convention avec le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière octroyée pour la période 2017-2019, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local
- 2.- D'autoriser le premier versement de 14 733 \$ pour l'année 2017, d'approuver l'octroi d'une somme supplémentaire de 16 380 \$ pour l'année 2017, provenant de l'Entente

administrative Ville-MTESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et approuver la convention relative à cette entente.

- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA17 08 0395

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378022 relatif à une dépense additionnelle aux contingences pour les travaux d'aménagement du parc Philippe-Laheurte – Soumission 16-005.

ATTENDU la résolution CA16 080160 adoptée le 5 avril 2016 afin d'octroyer à la firme **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement d'une partie à l'ouest du parc Philippe-Laheurte – volets 1 et 2, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 406 469,16 \$ - Soumission 15-006;

ATTENDU que dans le volet 2, plus précisément dans la réalisation du bassin, des fouilles exploratoires ont démontré que le sol devant être utilisé pour remblayer le fond du bassin contenait une quantité plus importante de pierre de plus de 50 mm de diamètre que ce que le rapport géotechnique, préparé par la firme Groupe Qualitas inc., indiquait;

ATTENDU que, les caractéristiques de ce sol ne convenant pas pour les travaux de remblayage planifiés, il a été proposé d'utiliser d'autres matériaux plus appropriés;

ATTENDU que, même si le déficit au niveau de l'ensemble du contrat est de 52 959,28 \$, les imprévus doivent être payés uniquement dans les contingences prévues à cet effet, ce qui implique la nécessité d'autoriser une dépense supplémentaire;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 146 940,19 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une partie à l'ouest du parc Philippe-Laheurte - Soumission 16-005, volets 1 et 2, majorant ainsi le montant des contingences de 92 012,00 \$ à 238 952,19 \$, taxes incluses, et le montant du contrat de 1 406 469,16 \$ à 1 553 409,35 \$ taxes incluses
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0396

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378020 relatif des dépenses pour des services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace vert au pourtour du lac « D ».

ATTENDU qu'à la suite de la réalisation de l'aménagement de la phase 2.1 du parc du Bois-Franc en 2015-2016, l'Arrondissement a projeté la réalisation de la phase 2.2 en 2017 afin de suivre l'aménagement des espaces verts de ce secteur en développement.

ATTENDU qu'aucune firme n'a présenté d'offres de services suite à un appel d'offre pour les services professionnels de surveillance de ces travaux (volet 1) et de l'aménagement de trois terrains de soccer (volet 2);

ATTENDU que l'Arrondissement a recours aux ententes-cadres de la Ville de Montréal pour les services professionnels requis pour ce projet;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser des dépenses de 127 932,68 \$ à Les Consultants S.M. inc., pour les services professionnels de surveillance (contrat 17-15664) et de 52 000 \$, à Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif (entente-cadre 1186516) des travaux d'aménagement de l'espace vert au pourtour du lac « D », apport d'eau et aération des lacs.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0397

Soumis sommaire décisionnel numéro 1171700004 relatif à une dépense additionnelle aux contingences du contrat octroyé à Devcor (1994) (9006-9311 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet du parc Decelles.

ATTENDU la résolution CA17 080147 adoptée le 14 mars 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder un contrat d'un montant de 2 221 261,47 \$ (taxes incluses) à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), pour la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet du parc Decelles;

ATTENDU que lors des travaux de démolition, l'entrepreneur a découvert de la vermiculite en vrac, utilisé comme isolant dans les murs extérieurs du chalet et que l'analyse d'un échantillon de la vermiculite par un laboratoire a révélé que ce produit contient de l'amiante supérieure à la norme de sécurité;

ATTENDU la nécessité de réaliser des travaux urgents pour procéder à l'enlèvement de la vermiculite contenant de l'amiante dans les murs extérieurs et le remplacement de la fenestration;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires bien qu'ils n'étaient pas prévus au contrat initial.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 365 000 \$ aux contingences du contrat octroyé à Devcor (1994) (9006-9311 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet du parc Decelles, majorant ainsi le montant des contingences de 290 986,57 \$ à 655 986,57 \$, et le montant du contrat de 2 221 261,47 \$ à 2 586 261,47 \$.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0398

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058015 relatif à l'octroi de contrats pour les travaux de construction de terrains de soccer - Soumission 17-022.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec inc)	1 481 807,00 \$
Les terrassements Multi-Paysages inc.	1 517 995,80 \$
NMP Golf construction inc.	1 575 752,18 \$
Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.)	1 607 000,01 \$
Lanco aménagement inc.	1 618 324,11 \$
Les entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)	1 624 854,29 \$
IPR 360 inc.	1 660 929,77 \$
Construction Urbex inc.	1 718 225,39 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	1 791 208,18 \$
Paysagiste Promovert inc.	1 966 103,21 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québec inc)** le contrat pour les volets 1 et 3 des travaux de construction de trois terrains de soccer, aux prix et conditions de la

soumission de ladite firme, au montant de 962 771,91 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'autoriser une dépense de 123 609,62 \$ à Les Consultants S.M. inc. pour les services professionnels de surveillance (soumission 17-15664) et de 35 000 \$ à Solmatech inc., pour le contrôle qualitatif des travaux (entente-cadre 1186516).
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0399

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058014 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude de circulation du développement résidentiel du secteur « Les Terrasses du Nouveau Saint-Laurent - Soumission 17-515.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Stantec experts-conseils Itée	58 416,39 \$	22,32
WSP Canada inc.	79 557,53 \$	17,08

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Stantec experts-conseils Itée** le contrat pour pour la réalisation d'une étude de circulation du développement résidentiel du secteur « Les Terrasses du Nouveau Saint-Laurent », aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **58 416,39 \$**, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0400

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549012 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'arrosage d'arbres pour l'année 2017 - Soumission 17-16102.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée	37 941,75 \$
Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)	39 942,32 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	49 600,22 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **T Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée** le contrat pour l'arrosage d'environ 2000 arbres pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **37 941,75 \$**, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0401

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549013 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour un an - Soumission 17-16195.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)	70 772,86 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée	94 911,86 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **70 772,86 \$**, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0402

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170597002 relatif à l'approbation de dépenses pour la programmation culturelle.

ATTENDU que la Division de la culture et des bibliothèques a pour priorité la qualité et la diversité de l'offre de services;

ATTENDU que, dans un but d'accessibilité et de démocratisation, les activités proposées visent à rejoindre un très large public;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser, pour la programmation culturelle de l'arrondissement, une dépense de 73 200 \$ pour l'automne 2017 et de 86 950 \$ pour l'hiver-printemps 2018, de même qu'une dépense de 39 000 \$ pour la programmation de l'automne 2017 des bibliothèques
- 2.- D'autoriser la chef de division Culture et Bibliothèques à signer les contrats afférents.
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0403

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170597003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services techniques liés aux programmations événementielle et culturelle pour la saison 2017-2018 - Soumission 17-16178.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	Volet 1	Volet 2
Boreal Tech inc.	50 699,03 \$	17 734,99 \$
APL Multimédia	53 332,19 \$	18 376,45 \$
9192-5735 Québec inc.	64 724,83 \$	24 345,96 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Boreal Tech inc.** les contrats pour les services techniques liés à la programmation événementielle 2017 et ceux liés à la programmation culturelle 2017-2018, aux montants de 50 699,03 \$ et de 17 734,99 \$, sous la supervision de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et autoriser la chef de la Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0404

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174902001 relatif à l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2016.

ATTENDU la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements de la Ville de Montréal adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 24 avril 2017;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'affecter le surplus de gestion de 4 491 700 \$ dégagé de l'exercice financier 2016 de l'arrondissement de la façon suivante :

- N'affecter aucune somme à la réserve pour la stabilisation du coût du déneigement;
- N'affecter aucune somme pour la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
- N'affecter aucune somme à la réserve pour imprévus;
- Considérer le montant de 4 491 700 \$ de surplus de gestion comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0405

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172410004 autorisant des virements budgétaires suite au report du surplus relatifs aux dépenses en immobilisations non réalisées.

ATTENDU que suite à l'acceptation par le conseil municipal et le conseil d'agglomération de reporter les soldes non dépensés des budgets 2016 pour les dépenses en immobilisations des arrondissements, le Service des finances a procédé au transfert des budgets aux arrondissements;

ATTENDU que des virements budgétaires doivent être effectués de façon à ce que les budgets soient en conformité avec les opérations de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 25 932 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2016 non réalisées, le tout conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0406

Soumis sommaire décisionnel numéro 1171700006 relatif à l'ajustement de la dotation budgétaire pour l'exploitation du Complexe sportif pour 2017.

ATTENDU la résolution CE17 0727 adoptée le 3 mai 2017 par le comité exécutif de la Ville de Montréal afin d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif, et d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018;

ATTENDU qu'étant donné de nombreux retards dans la construction du Complexe sportif, aucun revenu d'exploitation du Complexe sportif n'a été prévu lors de la confection du budget de fonctionnement 2017;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande unique d'ajuster la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 d'une somme de 312 300 \$ pour le fonctionnement du Complexe sportif et qu'à partir de 2018, les revenus du Complexe sportif seront considérés et intégrés dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent et en informer le comité exécutif de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0407

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299008 relatif à une contribution financière pour les Jeux de la Rue, édition 2017.

ATTENDU que Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) organise depuis 2002 « Les Jeux de la Rue », un événement sportif présenté à travers plusieurs arrondissements de l'Île de Montréal, dont Saint-Laurent;

ATTENDU que cet événement mobilisateur est axé sur des pratiques de loisirs et de sports non traditionnels et s'adresse aux jeunes Montréalais de 12 à 24 ans et principalement aux jeunes exclus des réseaux compétitifs habituels;

ATTENDU que RAP Jeunesse est un organisme à but non lucratif qui oeuvre auprès des jeunes de la communauté via le travail de rue;

ATTENDU que le volet local de l'édition 2017 des Jeux de la Rue aura lieu du 27 juillet au 4 août 2017;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour appuyer la tenue de l'édition 2017 des Jeux de la Rue dont le volet local de l'arrondissement Saint-Laurent se tiendra du 27 juillet au 4 août 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0408

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299009 relatif à un don à l'école secondaire Saint-Laurent.

ATTENDU que le groupe d'entrepreneuriat de l'édifice Saint-Germain de l'école Saint-Laurent, composé d'élèves de 2^e secondaire, a élaboré, dans le cadre d'un projet de fin d'année, un concept de réaménagement de la cour d'école, en collaboration avec divers organismes;

ATTENDU que l'objectif visé est de rendre la cour plus agréable en créant des zones d'ombre, des espaces de détente, ainsi que des zones de jeux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 300 \$ à l'école secondaire Saint-Laurent en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0409

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299011 relatif à un don à la représentante du comité local Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent), en soutien aux activités de l'organisme, pour l'année 2017.

ATTENDU les coûts de participation de madame St-Pierre Meus à l'assemblée générale annuelle de Parents-Secours qui se tiendra au mois de juin 2017 à Shawinigan;

ATTENDU que ce congrès vise à offrir aux membres l'occasion d'accroître leurs connaissances en matière de prévention et de sécurité auprès des jeunes et des aînés;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer un don de 500 \$ à Madame Yvette St-Pierre Meus, représentante du comité local Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent), pour sa participation à l'assemblée générale annuelle de Parents-Secours qui se tiendra au mois de juin 2017 à Shawinigan;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0410

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879007 relatif à un soutien financier au Collège Vanier pour un projet d'aménagement mobilier urbain.

ATTENDU que l'arrondissement convient d'accueillir, pour la saison estivale 2017, à la Place Rodolphe-Rousseau, le projet gagnant de mobilier urbain des finissants en technique d'architecture du Collège Vanier;

ATTENDU que, suite à une sélection par un jury du projet gagnant, une bourse de 4 000 \$ sera remise au Collège Vanier pour la réalisation du projet;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 4 000 \$ au Collège Vanier pour la réalisation d'un projet d'aménagement de mobilier urbain destiné à la Place publique Rodolphe-Rousseau pour la saison estivale 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0411

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984006).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 avril 2017 et le 31 mai 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 mai 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0412

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

- Soirée gala du mérite Ovation municipale des Assises annuelles 2017 de l'U.M.Q. au palais des congrès de Montréal, le 5 mai 2017(1 billet) **150 \$**
- Soirée levée de fonds au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Laurent, le jeudi 1^{er} juin 2017, au salon du Cégep – (1 billet) **175 \$**
- Le déplacement de M. DeSousa à Ottawa pour rencontrer M. Jonathan Wilkinson, secrétaire parlementaire de Mme Catherine McKenna, Ministre de l'environnement et du Changement climatique concernant le dossier du Technoparc et du Campus Hubert-Reeves, le jeudi 8 juin 2017. Frais de déplacement en voiture : **340 \$**

2.- D'autoriser la ratification relative au remboursement des dépenses afférentes;

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0413

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499047 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1470, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une terrasse extérieure du côté latéral au deuxième étage ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 août 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160806);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 mai 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1470, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une terrasse extérieure du côté latéral au deuxième étage ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0414

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499035 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et la modification de la façade d'un local du centre commercial de Place-Vertu situé au 1415, rue Beaulac dans la zone C11-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. a) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170501);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et la modification de la façade d'un local du centre commercial de Place-Vertu situé au 1415, rue Beaulac dans la zone C11-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de revoir l'affichage proposé de façon à l'alléger et favoriser des lettres détachées.

Le mur de la façade sera recouvert d'un mur rideau de couleur « Aluminium anodisé » de la compagnie Vitreco et de panneaux d'aluminium de couleur « Gris » de la compagnie Panfab, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0415

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement et des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale isolée située au 1655, rue du Collège dans la zone H15-145 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. d) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170504);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement et des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale isolée située au 1655, rue du Collège dans la zone H15-145 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, tel que soumis au plan modifié en date du 1^{er} juin 2017.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique de ton de « Rouge » similaire à celle de la compagnie Hanson, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0416

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1910, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. e) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170505);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1910, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur de la façade avant de l'agrandissement sera recouvert de zinc couleur « anthracite » de la compagnie Vicwest, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0417

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1795, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. f) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170506);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1795, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les plans modifiés en date du 18 mai 2017.

Les murs seront recouverts de brique de format « MTM » de couleurs variées de la compagnie Forterra, et de l'aluminium couleur « Kaki » de la compagnie Gentek, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0418

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation unifamiliale isolée située au 1955, rue Dépatie dans la zone H13-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. i) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170509);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation unifamiliale isolée située au 1955, rue Dépatie dans la zone H13-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur de la façade sera recouvert de pierre de couleur « Shoreline » du modèle « Artiste » de la compagnie Brampton Brick, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0419

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499042 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2145, rue Beauzèle dans la zone H03-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170516);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2145, rue Beauzèle dans la zone H03-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions d'installer un toit au-dessus de la porte de garage et de reprendre le détail de brique en soldat au-dessus des ouvertures du deuxième étage pour une meilleure harmonie de l'ensemble.

ADOPTÉ.

CA17 08 0420

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499046 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale jumelée au 685, rue Gratton dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170517);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'une habitation unifamiliale jumelée au 685, rue Gratton dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 23 mai 2017, à la condition de fournir un rapport d'ingénieur afin de valider l'état des fondations du garage actuel.

Les murs seront recouverts de brique couleur « Rouge », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0421

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 4415, avenue Félix-Leclerc dans la zone H07-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170520);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 4415, avenue Félix-Leclerc dans la zone H07-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur de la façade principale sera recouvert de pierre « blanc amande », de la compagnie Rinox. Les murs latéraux et arrière seront recouverts de brique de couleur « blanc amande » de la compagnie Rinox. La toiture sera en bardeau de modèle « Mystique » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0422

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse pour l'établissement commercial situé au 910, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. o) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170515);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse pour l'établissement commercial situé au 910, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. Assurer une meilleure délimitation de l'espace terrasse avec des bacs de plantation de qualité;
2. Installer un mobilier solide et de qualité considérant que cette terrasse est destinée au public.

ADOPTÉ.

CA17 08 0423

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499048 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 740, boulevard Côte-Vertu dans la zone C18-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170519);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 740, boulevard Côte-Vertu dans la zone C18-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les plans corrigés en date du 25 mai 2017, aux conditions de :

- 1.- fournir un plan d'aménagement détaillé du parcours sécuritaire montrant l'allée entre la garderie et l'aire de jeu, la clôture et la haie proposées;
- 2.- fournir un détail des aménagements prévus dans l'aire de jeux;
- 3.- ne pas apposer d'affiche, d'image ou écriteau dans les vitrines.

ADOPTÉ.

CA17 08 0424

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499049 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale contiguë située au 2471, rue Robichaud dans la zone H03-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. g) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170507);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale contiguë située au 2471, rue Robichaud dans la zone H03-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les plans bonifiés en date du 29 mai 2017.

Les murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de brique de tons « Rouge » de la compagnie Endicott, et de l'aluminium couleur « Noir Jet » de la compagnie Metalunic, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0425

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499050 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine et d'une enseigne en boîtier pour un établissement commercial au 959, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. k) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170511);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine et d'une enseigne en boîtier pour un établissement commercial au 959, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les plans bonifiés en date du 30 mai 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0426

Le règlement numéro RCA08-08-0001-103 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174903001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-103 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0427

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-104 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174152002).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-104 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0428

Le règlement numéro RCA08-08-0001-105 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174152003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017 le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-105 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0429

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-106 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174152004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-106 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 20 juin 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA17 08 0430

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-107 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1177153003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-107 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 20 juin 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA17 08 0431

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-107 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- Ajouter des dispositions applicables aux panneaux-réclame dans la zone I15-139;
- Retirer les droits acquis aux panneaux-réclame localisés dans la zone S03-029.

ADOPTÉ

CA17 08 0432

Le règlement numéro 878-43 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174378023).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro 878-43 (CA17 080346);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 878-43 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA17 08 0433

Le règlement numéro 1140-10 modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro 1140-10 (CA17 080347);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 1140-10 modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances.

ADOPTÉ.

CA17 08 0434

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172410003 relatif à l'annulation des règlements d'emprunts portant les numéros RCA07-08-0005, RCA12-08-7 et RCA16-08-4.

ATTENDU les résolutions numéros CA07 080055, CA12 080738 et CA16 080264 adoptées par le Conseil d'arrondissement les 9 janvier 2007, 4 septembre 2012 et 3 mai 2016 en regard des règlements d'emprunt numéros RCA07-08-0005, RCA12-08-7 et RCA16-08-4;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt ci-avant mentionnés et dont la liste apparaît à l'annexe jointe au présent sommaire décisionnel, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU que ces règlements d'emprunt ont été financés de façon permanente ;

ATTENDU que pour chacun de ces règlements d'emprunt, aucune somme d'argent n'a été contractée du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, d'annuler les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe ci-jointe.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'annuler les règlements d'emprunt de l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal portant les numéros RCA07-08-0005, RCA12-08-7 et RCA16-08-4 et identifiés à l'annexe ci-jointe, par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les

montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ci-jointe;

2. D'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en raison de l'annulation de ces règlements par la présente résolution;
3. De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'annuler dans ses registres les soldes mentionnés à l'annexe à l'égard desdits règlements d'emprunt;
4. De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CA17 08 0435

Soumis sommaire décisionnel numéro 1175208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 2 189 591 suite à une demande de permis de construction.

ATTENDU la demande de permis de construction (3001300065) du propriétaire 3954081 Canada inc.;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment industriel respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 189 591 suite à une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

CA17 08 0436

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1165208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant la cession des lots 3 227 414, 3 227 415 et 3 227 416 et le paiement de la valeur résiduelle en argent, n'excédant pas 10%, de la valeur réelle du lot 5 467 407, suite à une demande de permis de lotissement.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (30001040017) du propriétaire Développement Terramax inc.;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment industriel respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant la cession des lots 3 227 414, 3 227 415 et 3 227 416 et le paiement de la valeur résiduelle en argent, n'excédant pas 10%, de la valeur réelle du lot 5 467 407, suite à une demande de permis de lotissement

ADOPTÉ.

CA17 08 0437

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950028 relatif à la nomination d'un dessinateur à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU le poste devenu vacant suite au départ de son détenteur, à la Division des études techniques et de l'ingénierie, de la Direction des travaux publics;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de dessinateur à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Leonora Fianco Amantino (matricule 100196298) au poste de dessinateur (emploi 752810 - poste: 17179 - SBA: 266179) à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter du 10 juin 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0438

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950029 relatif à la nomination d'un préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU le poste devenu vacant, à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Rémy Martineau (matricule 100036096) au poste de préposé à l'exploitation des compteurs d'eau (emploi 711140 - poste: 18868 - SBA: 266206) à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0439

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950027 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Michel Makkar (matricule 347127999) au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs à compter du 10 juin 2017 (Poste : 40814 – Emploi : 600470 – SBA 265385 – Centre d'opération 304727) à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA17 08 0440

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mars et avril 2017 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

- Le conseiller Aref Salem mentionne les points suivants :
 - o Souhaite la bienvenue à Madame Bernard;
 - o Du 16 au 18 juin : la Grande Tournée 375^e au parc Beaudet;
 - o Collecte de sang le 13 juin;
 - o Vente-débarras les 24, 25 et 26 juin;
 - o 40^e anniversaire du YMCA;
 - o Souligne l'implication d'une jeune laurentienne pour le projet « Sauvons les monarches »;
 - o Souhaite bonne Saint-Jean à tous.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice et précise que la prochaine séance du conseil d'arrondissement se tiendra le 27 juin. Il invite les citoyens à participer aux activités estivales et souligne qu'il a assisté à la conférence de Barack Obama qui porte un message tourné vers un avenir prometteur, indépendamment des actions de certaines administrations.
- La conseillère Michèle D. Biron souligne les valeurs prônées par B. Obama.

Deuxième période de questions du public, de 21 h 45 à 22 h 20

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Mario Bonenfant (intervenant #10), 1467, rue MacDonald :

- Programme « un arbre pour mon quartier ». Obligation de planter un arbre quand on en coupe un. Peut-on le remplacer par un à 25 \$? Peut-on réviser le règlement à ce sujet? Il semble que Saint-Laurent soit le seul arrondissement à exiger de planter un arbre mature.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement désire maintenir et accroître la canopée, c'est pourquoi de telles exigences sont requises.

Monsieur Jordan Dobrofsky (intervenant #11), 2330, rue Ward #408

- CPE - près du parc Alexis-Nihon;
- Rénovation du parc : les jeux installés le sont pour des enfants 6 ans et plus. Voudrait faire ajouter des installations pour des enfants plus jeunes. Serait prêt à participer financièrement avec l'arrondissement.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement fera un suivi avec vous.

Monsieur Alain Ackad (intervenant #12), 1685, rue Filion :

- Article dans le National Post sur un discours d'intolérance dans notre arrondissement. Est-ce que des actions sont prises pour prévenir ce type de propos?

Réponse (Alan DeSousa) : Unité pour crimes haineux au SPVM. Nous collaborons avec l'ensemble des intervenants.

Monsieur Jacques Ruest (intervenant #14), 750, rue Parent:

- Projet Hubert-Reeves : les 2 bassins sont en train de s'assécher.
- Collecteur Leduc

Réponse (Alan DeSousa) : il est prévu de faire un sentier digue.

- Propose des tuteurs pour arbres plantés.

Madame Sofia Vriniotis (intervenant #5), 955, boul. Décarie:

- Place publique Rodolphe-Rousseau
- Quand sera-t-elle prête? Quelle sera sa vocation?

Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit d'un projet dans le cadre du 375^e. Il devrait être prêt d'ici l'automne. La vocation sera flexible : l'arrondissement étudiera des possibilités de concert avec les marchands.

Madame Marie Barrette (intervenante #3), 815, rue Muir #106:

- rapport SPVM : statistiques crimes contre la personne et agressions sexuelles sont en augmentation.

Le commandant Miguel Alston du Poste de quartier 7 se fait rassurant et explique les données.

ADOPTÉ

CA17 08 0443

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22 h 20.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017.
